



VOL. 6  
N° 2  
AUTOMNE 1997

# PERSPECTIVES

COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE/ONTARIO



ANN CAVOUKIAN, Ph.D., COMMISSAIRE

## Un message du commissaire

«AU COURS D'UNE JOURNÉE TYPE, J'ESSAIE D'AIDER LES membres de diverses organisations à comprendre les attentes des gens en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection de la vie privée», explique Ann Cavoukian, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

Dans le monde compétitif d'aujourd'hui et avec les compressions du gouvernement, les organisations accordent beaucoup plus d'importance au service à la clientèle. Par ailleurs, les résultats des sondages effectués récemment par des entreprises comme Equifax indiquent que les consommateurs se préoccupent de plus en plus de l'utilisation qui est faite de leurs renseignements personnels et s'adressent à M<sup>me</sup> Cavoukian pour obtenir des renseignements et des conseils.

«Nous assistons actuellement à une hausse marquée, dans les organismes des secteurs public et privé de l'intérêt face à la protection de la

vie privée», a déclaré Ann Cavoukian. «Les organisations répondent à la demande des consommateurs qui insistent pour qu'elles fassent de la protection de la vie privée leur priorité.»

M<sup>me</sup> Cavoukian a récemment publié des documents spécialement conçus pour aider les organisations à répondre aux questions des consommateurs et des organisations en matière de protection de la vie privée.

*Vols d'identité: Qui se sert de votre nom?* Identifie des techniques qui augmentent la confidentialité, y compris le chiffrement des données et les mécanismes de paiement anonyme que les organisations peuvent offrir à leurs clients afin de faire diminuer les vols d'identité.

*Moving information: Privacy & Security Guidelines.* Document destiné à aider les organisations qui déménagent dans de nouveaux locaux à ranger, à déménager et à reclasser les fichiers d'une manière qui empêchera l'accès non autorisé aux dossiers de l'organisation.

SUITE À LA PAGE 2



Ann Cavoukian présente le discours d'ouverture le 12 septembre à la conférence annuelle sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée à Queen's Park.

# Perspectives fait peau neuve

DANS LE NUMÉRO D'AUTOMNE 1996 DE *PERSPECTIVES*, nous vous avons demandé de répondre à un sondage qui devait nous permettre de connaître vos préférences en prévision des prochains numéros. Nous aimerions vous remercier une fois de plus d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et de nous avoir fourni tant de renseignements et de commentaires utiles.

Le présent numéro reflète vos commentaires et nous espérons que les nouvelles rubriques et caractéristiques de la revue vous plairont. Vous trouverez de nouveau les photos que vous nous avez dit bien aimer regarder et nous avons ajouté de nouvelles rubriques comme celle portant sur le site Web et intitulée «Le site Web du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée : Quoi de neuf?».

Vous fournir des renseignements d'une manière qui réponde à vos attentes est important pour le personnel de la Commission à l'informa-

tion et à la protection de la vie privée. Nous continuerons à vous faire parvenir *Perspectives* par la poste, mais nous vous signalons que nous l'offrons aussi sur notre site Web. Nous voulons tenir compte des diverses possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et nous croyons que présenter *Perspectives* sur Internet répond aux attentes des personnes qui ont indiqué leur préférence pour une version électronique de la revue. En continuant à poster la version présentée sur support papier à ceux qui le préfèrent, nous répondons également aux besoins de ceux et celles qui n'ont pas accès à l'Internet.

Nous allons continuer à chercher des moyens de vous fournir de l'information de la meilleure façon possible et nous vous encourageons à continuer de nous proposer des idées et des sujets qui vous semblent d'actualité et informatifs. Nous souhaitons que la lecture des prochains numéros de *Perspectives* vous plaira.

## Un message du commissaire (SUITE)

*Model Access and Privacy Agreement*. Contient un modèle d'entente qui peut être ajouté à un contrat entre un organisme gouvernemental et un fournisseur de services du secteur privé. L'entente veillera à ce que le nouveau fournisseur de services continue de garantir aux consommateurs la protection de leurs renseignements personnels, donc de leur vie privée, tout en continuant à permettre l'accès aux dossiers généraux.

Finalement, *Smart, Optical and Other Advanced Cards: How to Do a Privacy Assessment*. Document préparé conjointement par l'Association canadienne de la technologie des cartes et du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Conçu pour aider les développeurs et les distributeurs d'applications utilisant les cartes à puces à comprendre et à mettre en application, de manière pratique, les principes de la protection de la vie privée.

Deux documents sont présentement en cours de rédaction :

Un document sur le chiffrement des données qui offrira aux consommateurs et aux organisa-

tions des suggestions sur la meilleure façon d'utiliser cette technologie de façon à réduire au minimum les violations de la confidentialité.

Un document rédigé conjointement avec la Ontario Transportation Capital Corporation qui décrira le succès du mécanisme de compte anonyme mis en application sur l'autoroute 407 et qui protège la vie privée des automobilistes.

Ann Cavoukian espère que ces documents seront utiles aux consommateurs et aux organismes. Elle vous invite à lui faire part de vos commentaires.

Les documents de la série «Dans la pratique» suivants ont également été publiés :

*Vous et vos renseignements personnels au ministère des Transports, Q & A for Managing Electronic Mail Systems, Geographic Information Systems and Privacy, Geographic Information Systems and Access, Appeals Involving Third Party Commercial, Financial and Related Information, Reconsideration of Decisions, Safe and Secure Disposal Procedure for Municipal Institutions.*

# Les outils journaliers: sont-ils saufs?

LA TECHNOLOGIE ÉTANT DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE SUR nos lieux de travail, nous communiquons davantage par courrier électronique, télécopieur et messagerie vocale.

Lorsqu'un système de courrier électronique, de transmission par télécopieur ou de messagerie vocale est mis en place dans un organisme, ce dernier adopte habituellement des politiques en matière de sécurité et forme le personnel. Cependant, étant donné qu'il y a des départs parmi le personnel, que les procédures internes changent et que de nouvelles technologies sont utilisées, il est indispensable de revoir ces politiques afin de s'assurer qu'elles sont toujours applicables et que le personnel les comprend et les suit. Pour aider les organismes à procéder à une révision annuelle de leurs politiques, nous avons établi une liste des principales pratiques à vérifier.

## Courrier électronique

Le courrier électronique offre de nombreux avantages et évite les «chassés-croisés téléphoniques», mais il faut l'utiliser avec prudence. Comme l'a fait remarquer un spécialiste de la sécurité, le courrier électronique est «aussi sécuritaire qu'une carte postale». Les politiques concernant la sécurité devraient encourager les utilisateurs à :

- vérifier deux fois l'adresse qu'ils ont entrée;
- s'assurer que l'information transmise n'est pas confidentielle, à moins qu'il y ait un système de sécurité;
- maintenir à jour les adresses électroniques. Lorsque des membres du personnel quittent l'organisme ou changent de fonctions, leur

accès au courrier électronique devrait être supprimé ou modifié afin d'éviter les accès non-autorisés.

## Transmission par télécopieur

Le télécopieur est un moyen de transmission de l'information pratique et efficace. Les politiques concernant la sécurité devraient prévoir ce qui suit :

- seul le personnel autorisé peut envoyer des télécopies;
- le numéro du destinataire doit être vérifié deux fois et ce numéro doit figurer sur l'avis de confirmation;
- seul le destinataire peut prendre la télécopie reçue.

## Messagerie vocale

Les systèmes de messagerie vocale facilitent les communications et améliorent le service à la clientèle. Les politiques concernant la sécurité devraient prévoir ce qui suit :

- les utilisateurs de la messagerie vocale ne doivent pas se servir de leur numéro de téléphone ou de leur numéro de poste comme mots de passe;
- les mots de passe doivent rester secrets et ne pas être écrits;
- lorsque des membres du personnel quittent l'organisme ou changent de lieu de travail, leurs liaisons avec la messagerie vocale doivent être rapidement modifiées afin d'éviter les accès non autorisés.

---

## Q & R

*Questions & Réponses est une rubrique publiée régulièrement qui répond à certaines questions particulières adressées au bureau du commissaire.*

*Q. Comment puis-je m'assurer que les renseignements que je transmets à une banque demeurent confidentiels?*

R. Bien que les banques ne soient pas visées par les lois citées précédemment, le code modèle en matière de protection de la vie privée (*Privacy Model Code*) de l'Association des banquiers canadiens contient des lignes directrices que les banques membres peuvent consulter lorsqu'elles rédigent leurs propres directives sur la protec-

tion de la vie privée. Communiquez avec votre établissement bancaire pour obtenir de plus amples renseignements sur leurs politiques. Si vous désirez porter plainte, adressez-vous à l'ombudsman de votre banque et si vous n'êtes pas satisfait, communiquez avec l'Ombudsman bancaire canadien afin de déposer un appel pour que soit effectué un examen indépendant des politiques de l'établissement bancaire. On peut le rejoindre en composant le (416) 287-2877 ou le 1-888-451-4519.

# Comment gérer les problèmes créés par un environnement en constante évolution

LORS DE L'ATELIER ANNUEL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION et la protection de la vie privée, organisé les 11 et 12 septembre par le Secrétariat du Conseil de gestion, Ann Cavoukian, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, a déclaré ceci : « Il est clair que nous sommes tous confrontés à de nombreux problèmes, dans la mesure où nous travaillons et devons assumer nos responsabilités dans un environnement en constante évolution et en pleine croissance. »

Cet atelier, intitulé « Access and Privacy: The New Way of Doing Business », consacré aux nouvelles méthodes de travail en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée, a attiré plus de 300 participants, qui ont échangé leurs idées, discuté des dernières tendances et examiné les problèmes que poseront l'accès à l'information et la protection de la vie privée à l'avenir.

Ann Cavoukian a profité de l'occasion pour saluer le travail qu'ont accompli les coordonnateurs dans tous les domaines au cours de la dernière année, et mentionner certains des pro-

blèmes qui nous attendent. Elle a par exemple fait observer ceci :

« Étant donné que notre environnement change constamment, nous devons également apporter des changements internes dans notre façon de voir les choses. En fait, dans de nombreux domaines, nous allons devoir réviser nos paradigmes, et pas seulement procéder à de légers ajustements. À cet égard, l'utilisation croissante de la technologie représente l'un des meilleurs atouts possibles pour nous. »

Cette année, la conférence a réuni un certain nombre de présentateurs et d'animateurs, qui ont abordé une vaste gamme de sujets intéressants pour tous les participants. Étant donné que les employés de tous les paliers de gouvernement et d'administration travaillent dans ce nouvel environnement, bon nombre des ateliers étaient consacrés à la résolution prioritaire des problèmes qu'il génère. Les participants ont parlé des sujets suivants : comment intégrer l'accès à l'information et la protection de la vie privée aux outils de traitement électronique; problèmes liés aux nouveaux modes de presta-

SUITE À LA PAGE 5



Janet Faas, Ross Hodgins, Beverly Wise et Stuart Roxborough (gauche à droite) discutent les épreuves de la remise alternative des services à la conférence annuelle sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée qui a eu lieu à Queen's Park le 11 et 12 septembre.

# Protection de la vie privée et publicité dans les médias

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES PARTICULIERS face à la publicité dans les médias constitue un problème récurrent illustré par une abondante documentation depuis maintenant cent ans. Dans un article publié dans le *Harvard Law Review* en 1890, dont on vante encore les mérites aujourd'hui, Samuel D. Warren et Louis D. Brandeis avaient écrit ceci : «La presse dépasse à bien des égards les limites de la propriété privée et de l'élémentaire décence. Les potins ne sont plus l'apanage des oisifs et des esprits tordus, mais sont devenus un véritable commerce, que cette industrie entretient de la façon la plus effrontée qui soit. Pour satisfaire les goûts douteux du public, les relations sexuelles sont étalées au grand jour dans les colonnes des quotidiens.» Il semble que les inquiétudes relatives aux reportages à la fois irrespectueux et incessants, autrefois qualifiés de «journalisme jaune» (*yellow journalism*), refassent surface avec les incidents qui ont entouré le décès de la Princesse Diana. La réaction du public à ce type de reportages et au manque de respect pour la vie privée dont ils font preuve a créé un mouvement à l'échelle de la planète. On demande aux gouvernements de réexaminer les lois sur la protection de la vie privée et les codes de pratiques, afin de pouvoir régler directement le problème de l'attitude des médias en matière de vie privée.

Rares sont les pays qui ont intégré à leur constitution un droit explicite à la protection de la vie privée. La Charte canadienne des droits et libertés contient certaines dispositions à cet égard. Cependant, récemment, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a proposé l'adoption d'une charte canadienne des droits à la protection de la vie privée. Le Comité invoque notamment les principes de «protection physique de la vie privée», du «droit de ne pas être surveillé» et de la «protection de l'espace personnel», qui peuvent, par analogie, inclure la protection contre l'intrusion des médias dans la vie privée. Le Comité a recommandé que cette charte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Une autre étape dans cette direction pourrait être l'adoption d'une loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, que le gouvernement fédéral a promise pour l'an 2000.

Le gouvernement de l'Ontario a écrit au ministre fédéral de la Justice et aux responsables provinciaux des affaires intergouvernementales concernés pour promouvoir l'adoption de cette charte sur la protection de la vie privée. Nous espérons qu'une telle charte permettra de rétablir l'équilibre entre le droit de chaque citoyen à la protection de sa vie privée et la libre circulation de l'information.

---

Comment gérer les problèmes créés par un environnement en constante évolution  
(SUITE)

tion de services; comparaison et stockage des données; et diverses séances spéciales destinées à répondre à certaines préoccupations. Les tables rondes ont permis aux employés travaillant pour des organisations similaires de se rencontrer de façon informelle et de discuter de sujets d'intérêt commun.

Les participants à la conférence ont été très satisfaits; selon eux, cet événement annuel constitue une occasion idéale de rencontrer ses collègues, d'échanger des idées et d'examiner ensemble les tendances et les problèmes du moment. Les novices et les habitués de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ont tous trouvé une activité intéressante qui leur a permis de résoudre leurs problèmes, et considèrent que

les thèmes abordés étaient à la fois opportuns et appropriés.

Ann Cavoukian a indiqué aux participants qu'en tant que coordonnateurs de l'information et de la protection de la vie privée, ils possèdent une expertise très précieuse pour leur organisation, puisqu'ils peuvent aider leurs collègues de travail à comprendre les changements générés par les nouvelles technologies. Elle a encouragé ces coordonnateurs à s'assurer que l'accès à l'information et la protection de la vie privée soient correctement intégrés dès le départ, plutôt que de faire l'objet de coûteux ajouts par la suite.

Vous trouverez une copie du discours d'Ann Cavoukian sur le site Web du CIPVP, à l'adresse <http://www.ipc.on.ca>.

# Site Web du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée : Quoi de neuf?

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VISITÉ LE SITE WEB DU commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, nous vous invitons à le faire. Nous avons créé ce site pour compléter les méthodes traditionnelles de communications du bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Utile aux internautes du dimanche comme aux chercheurs expérimentés, le site répond à presque toutes les questions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Le commissaire considère l'Internet et son propre site Web comme des moyens de faciliter l'accès du public à l'information.

Nous avons créé, à votre intention, un plan de notre site facile à utiliser, qui indique clairement où se trouve chaque sujet. L'adresse du site Web est <http://www.ipc.on.ca>.

Nous veillons à mettre en ligne les plus récentes ordonnances et enquêtes. Nous met-

tons également sur notre site les derniers discours du commissaire, dès qu'ils sont disponibles, et toutes nos nouvelles publications concernant les politiques. On y trouve également les textes intégraux de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que des guides en langage clair sur ces lois. En outre, des liens permettent d'accéder à d'autres sites Internet sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Enfin, notre site Web vous permet de recevoir, en ligne, le dernier Rapport annuel du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée ou le dernier numéro de *Perspectives*.

Si vous avez des commentaires sur notre site Web, veuillez appeler la Direction des communications au (416) 326-3333 ou au 1-800-387-0073, ou nous écrire à l'adresse électronique suivante : [eragone@ipc.on.ca](mailto:eragone@ipc.on.ca).

## PERSPECTIVES

est publié par le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Pour s'abonner au bulletin ou pour nous informer d'un changement d'adresse, ou encore pour nous faire part de vos observations, prière de communiquer avec :

La direction des communications  
Commissaire à l'information et  
à la protection de la vie privée/Ontario  
80, rue Bloor ouest, Bureau 1700  
Toronto (Ontario) M5S 2V1  
Téléphone : (416) 326-3333 • 1-800-387-0073  
Télécopieur : (416) 325-9195  
Téléscripteur : (416) 325-7539  
Site Web : <http://www.ipc.on.ca>  
*This newsletter is also available in English*



Papier recyclé  
à 55 %  
dont 10 % de  
fibres  
secondaires

ISSN 1188-3006